

Mécanismes d'orientation

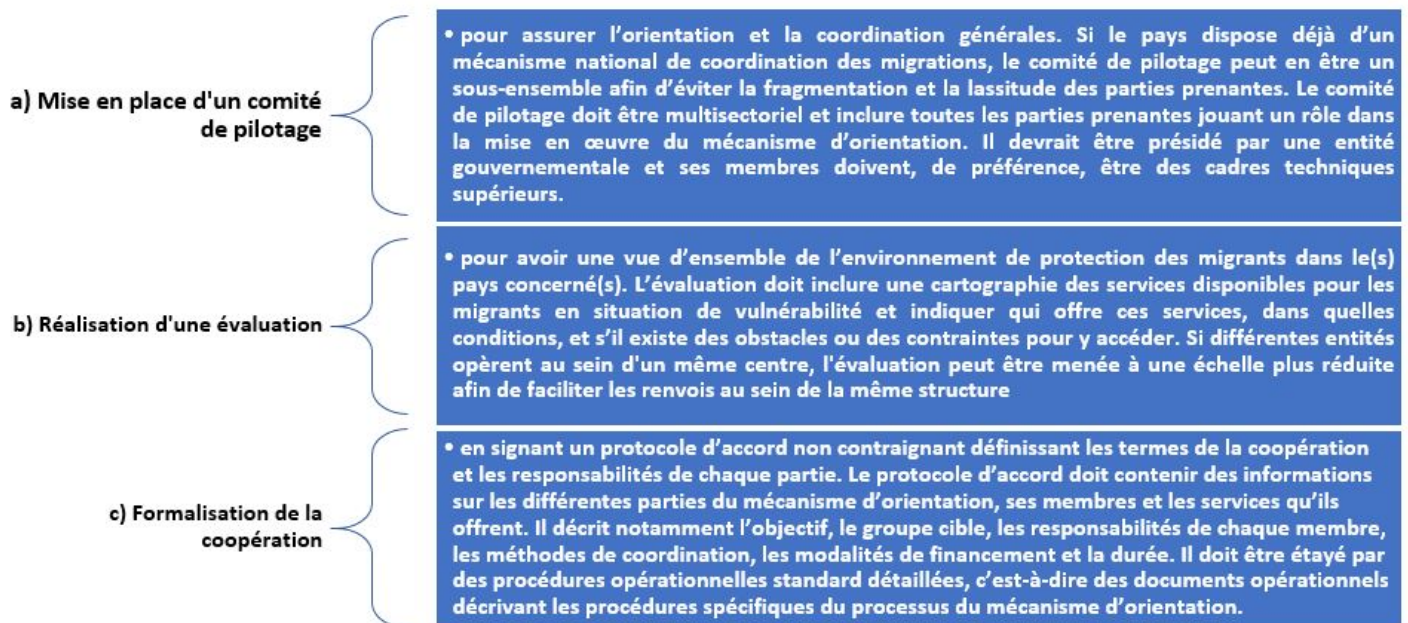
Les bénéficiaires des centres pour migrants ont généralement des besoins complexes et multiples qui nécessitent une **réponse globale et multidimensionnelle** et il est peu probable qu'une seule entité ou organisation puisse le faire. La coopération entre les différentes parties prenantes telles que les agences des Nations Unies, les entités gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et le secteur privé par le biais des mécanismes d'orientation est donc primordiale pour garantir des services complets d'aide et de protection.

Meilleures pratiques observées sur le terrain

Au Burkina Faso, un mécanisme national d'orientation des migrants en transit a été mis en place sous la direction du Ministère des Affaires sociales. Ce mécanisme réunit des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui fournissent une aide aux migrants et a grandement contribué à renforcer le partenariat entre les différentes organisations.

Un **mécanisme d'orientation** ne peut s'appuyer sur un seul document figé, il implique plutôt un processus de collaboration à travers les différentes étapes de la fourniture de l'aide. Il est cependant nécessaire de formaliser ce processus à travers un **protocole d'accord (MoU) et des procédures opérationnelles standard**. Bien qu'il n'existe pas d'approche universelle pour mettre au point des mécanismes d'orientation, les gouvernements devraient prendre l'initiative d'en élaborer afin d'assurer l'appropriation et la durabilité des services.

Les principales étapes de la mise en place d'un mécanisme d'orientation sont les suivantes :



Les étapes visant à assurer une protection et une aide par le biais des mécanismes d'orientation varient selon le contexte, mais elles comportent généralement les éléments suivants :

a) L'identification vise à déterminer le type d'aide dont un bénéficiaire a besoin et le partenaire qui doit la lui fournir. Le processus d'orientation peut être activé par l'un des membres du mécanisme d'orientation, ou seulement par des organisations ou des structures gouvernementales désignées. Les rôles et responsabilités liés à l'identification et à l'orientation initiale doivent être clairement énoncés dans le protocole d'accord et définis dans les procédures opérationnelles standard. La limitation du nombre d'organisations pouvant formellement identifier les bénéficiaires fonctionne mieux dans le contexte de mécanismes d'orientation très structurés, mais elle peut être trop restrictive dans d'autres contextes et limiter l'accès à l'aide ;

b) L'étape de détermination du statut ou du type de cas doit être incluse dans le processus d'orientation dans les pays où il peut être impossible d'orienter des bénéficiaires sans qu'une autorité détermine leur statut en tant que type spécifique de catégorie vulnérable ;

c) La gestion de cas est le modèle qui permet de fournir une aide aux personnes ayant des besoins complexes et multiples et pouvant accéder aux services d'un certain nombre d'agences et d'organisations (voir [cette section](#)). Les acteurs du mécanisme d'orientation doivent déterminer les entités appelées à effectuer les tâches de gestion de cas et indiquer clairement dans les procédures opérationnelles standard (SOP) comment celles-ci sont coordonnées entre les différents partenaires

;

L'objectif du mécanisme d'orientation est d'assurer des services de protection et d'aide, par exemple la fourniture d'un hébergement, de produits alimentaires et de produits non alimentaires, de soins de santé notamment les soins de santé mentale, d'activités éducatives et récréatives et de services administratifs et juridiques. Pour plus d'informations sur ces services, veuillez consulter les [sections correspondantes](#).

References and Tools

- [IASC inter-agency Referral Form and Guidance Note](#)
- [IOM Guidance on referral mechanisms for the protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse](#)
- [Running an Effective Migrant resource center: an Handbook for practitioners \(Cooperation, referrals and partnerships, p. 115\)](#)
- [MRC Standard operating procedures for the Protection of Vulnerable Migrants \(Chapter 5 – Referral Systems, pg 10-18\)](#)
- [MHD referral forms \(Somalia\)](#)
- [Referral letter to local partners \(Ethiopia\)](#)
- [IOM external referral form \(DoMV model\)](#)
- [IOM external referral form \(DoMV model\)](#)
- [Government-led national referral mechanism for migrants in transit \(Burkina Faso\)](#)
- [Referral mechanism cartography/posters](#)

Catégorie

Services de protection et d'aide